

ARRETE DU MAIRE

PUBLIE SUR LE SITE
INTERNET DE LA
COMMUNE LE 14/06/24



**Règlementant provisoirement le stationnement
sur le parking de la salle de la Bruche
Fête de fin d'année du club de basket le 15 juin 2024**

Le Maire de la ville de Holtzheim

- VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU la fête de fin d'année du club de basket (VOGESIA) qui aura lieu le 15/06/2024
Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement sur ce parking

ARRETE

- Article 1^{er}** Le stationnement des véhicules (hors véhicules nécessaires aux installations de la fête) est strictement interdit sur le parking de la salle de la Bruche sur la moitié Est du samedi 15 juin 2024 à 8h00 au dimanche 16 juin 2024 à 8h00 afin de permettre la mise en place de la fête de fin d'année du club de basket.
La moitié Ouest du parking restera accessible.
- Article 2** La signalisation sera mise en place 48h auparavant par les services techniques de la commune.
- Article 3** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais du club de basket.
- Article 4** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.
- Article 6** Ampliation de l'arrêté sera transmise à
- Gendarmerie de Geispolsheim
 - Police municipale de Holtzheim
 - Service Technique de Holtzheim

Holtzheim le 12 juin 2024
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL